



retractation sur acceptation d'offre de vente

Par **yanndarmor**, le **08/11/2008** à **23:49**

Bonjour,

J'espere de tout coeur que vous allez me repondre.

Avec mon epouse, nous demanageons et souhaitons vendre notre maison. Nous avons signé tous les deux un mandat de vente non exclusif à une agence qui nous engage à autoriser la vente de notre bien à 220000 euros pour nous (230000 pour les acheteurs) s'ils nous trouvent un acheteur à ce prix.

Nous etions d'accord pour vendre notre maison directement à quelqu'un à 200000 euro quand l'agence nous a sorits une offre suprise et mis une pression terrible. Cette offre d'une personne de l'agence est de 205000 euro (pour nous). Ma femme a signé une offre d'acceptation de vente de notre maison pour cette somme (pas le compromis de vente).

Depuis, en depit de la meilleure offre de l'agence, nous ne revons que d'une chose, nous retracter et vendre aux gens sympas à 200000 euros (sans passer par l'agence).

Nous ne sommes pas mariés et avons acheté notre maison en indivision. Est-ce que, n'ayant pas signé l'offre en ce qui me concerne, nous avons le droit de nous retracter?

Cette réponse est très importante pour nous.

S'il vous plait, si vous pouviez nous repondre lundi, vous seriez fantastiques.

Cordialement

Yann